



Ecoles d'arbitrage Outils d'aide aux Réunions annuelles

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input checked="" type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Suite à la note du 17 décembre 2020 concernant la réunion annuelle des responsables des écoles d'arbitrage et suite à la visioconférence de préparation des réunions annuelles des écoles d'arbitrage, la FFBB met à disposition des comités les documents suivants :

- Un PDF sur lequel vous pourrez retrouver les liens de toutes les vidéos de la visioconférence du samedi 30 janvier (voir pièce jointe).
- Le guide FBI pour les clubs téléchargeable ([cliquer sur ce lien pour le télécharger](#))

Pour rappel, la FFBB a décidé d'adapter la formule de réunion annuelle obligatoire des écoles d'arbitrage :

- La réunion pourra se faire à distance (préconisation) pour la saison 2020-2021. Les petits comités sont autorisés à se regrouper pour organiser une réunion commune.
- La date de cette réunion en visioconférence peut être envisagée **à partir de mars 2021**.

Pour rappel, il appartient au club ou à la CTC de **déclarer chaque année** dans FBI **son école d'arbitrage** dans un premier temps au niveau 1 (qui n'est pas valorisée) avant de faire toute demande de validation au niveau 2.

Enfin, et également en raison des conditions sanitaires actuelles et pour permettre de laisser davantage de temps aux clubs et aux comités départementaux de valider les écoles d'arbitrage niveau 2 sur FBI, la FFBB reporte la date limite de validation au niveau 2 au **30 avril 2021 pour les CTC** afin de leur donner davantage de temps pour répondre à leurs obligations et au **31 mai 2021 pour les clubs hors CTC**.

Rappel : seuls les comités peuvent enregistrer sur FBI le niveau 2 d'une école d'arbitrage pour un club.

Pour accompagner les comités, le Pôle Formation et Emploi a créé :

- Une adresse ecolesarbitrage@ffbb.com permettant d'obtenir une réponse à toute question utile,
- Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage sur le site fédéral (accès en cliquant sur ce [lien](#))

Contact : Carole DELAUNÉ DAVID

E-mail : ecolesarbitrage@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ DAVID Responsable Technique des Officiels	Tahar ASSED Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-03-09 2-PFE-OFFICIELS-Ecoles Arbitrage-Outils d'aide aux Réunions Annuelles VFIN	